



30e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 19 septembre 2023 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 28^e séance du Conseil général du 20 juin 2023
2. Élections au sein des commissions
3. 23.035 - Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'055'000.- TTC pour la rénovation de l'aula du collège des Forges
4. 23.033 Rapport d'information du Conseil communal relatif à Capitale culturelle suisse
5. 23.028 – Question de Blaise Courvoisier : des nuisances sonores du jardinage, déposée le 8 mai 2023
6. 23.029 – Motion du groupe PS : Pourquoi le quartier d'Esplanade a une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons nous faire pour la transformer ?, déposée le 8 mai 2023
7. 23.032 – Motion du groupe PLR : visite de la ludothèque, déposée le 20 juin 2023

8. 23.038 – Question du groupe des Vert-e-s : un radar contre le bruit, déposé le 23 août 2023

Ilinka Guyot
présidente du Conseil général

23.028 – Question de Blaise Courvoisier : des nuisances sonores du jardinage, déposée le 8 mai 2023

Les divers engins thermiques utilisés pour le jardinage : tondeuses, souffleuses, tronçonneuses engendrent des nuisances sonores importantes, avec un effet multiplicateur lorsqu'ils sont utilisés dans un même périmètre au même moment.

Le Conseil communal pourrait-il mettre en place des contrôles de bruit, particulièrement durant les fins de semaine ?

Les engins utilisés à ces fins par les employés des Parcs et jardins communaux sont-ils actuellement tous électriques ou en voie de l'être ?

Le Conseil Communal pourrait-il envisager de prévoir un samedi par mois où l'usage de ces engins thermiques serait proscrit sur tout le territoire communal ?

Blaise Courvoisier

23.029 – Motion du groupe PS : Pourquoi le quartier d'Esplanade a une image négative ? Cette image ne correspond pas à la réalité, que pouvons nous faire pour la transformer ?, déposée le 8 mai 2023

Le quartier d'Esplanade ne jouit pas d'une très bonne image et pourtant celui-ci est bien vivant avec un certain nombre de petits commerces, de lieux de rencontre.

Après s'être penché sur les quartiers Sud, il nous semble judicieux de réfléchir à comment améliorer cette image et axant la réflexion sur par exemple l'amélioration des accès piétonnier, sur une mise en valeur des terrains de jeux, des jardins.

Groupe socialiste

23.032 – Motion du groupe PLR : visite de la ludothèque, déposée le 20 juin 2023

Jusqu'en 2019, la visite de la Ludothèque était obligatoire pour tous les élèves de l'école obligatoire, durant le cycle 1 (4e Harmos). Depuis, ce n'est plus le cas et la fréquentation de la Ludothèque a diminué pour pratiquement disparaître.

Nous demandons que :

Cette visite soit à nouveau obligatoire pour tous les élèves du cycle 1 (3e ou 4e Harmos).

Une étude du meilleur timing pour faire cette visite soit organisée en collaboration entre l'école obligatoire et la Ludothèque.

Groupe PLR : Alain Vaucher, Cédric Haldimann, Maël Iseli, Anthony Curty, Claude-André Moser, Mélanie Russi, Blaise Courvoisier, Frédéric Vaucher

23.038 – question écrite des Vert-e-s : Un radar contre le bruit, déposée le 23 août 2023

Avec l'arrivée des voitures électriques et le 30 km/h partout, le bruit occasionné par les engins motorisés est en train de diminuer, et c'est tant mieux.

Néanmoins, il reste un certain nombre de voitures et de motos qui produisent un bruit conséquent. Il est donc important de lutter contre ce phénomène. Nous avons appris que la Ville de Neuchâtel avait acquis un radar contre le bruit pour 25'000 francs, et nous demandons au Conseil Communal de La Chaux-de-Fonds s'il n'a pas l'intention de faire de même, voire d'en louer un pour une certaine période, ou de partager un tel radar entre plusieurs communes.

Ce radar ne pénalise pas, mais a pour but de sensibiliser, en indiquant au motard ou à l'automobiliste si le bruit est trop fort (rouge) ou pas (vert). Cela permet aussi, suivant où est placé le radar, de se rendre compte si effectivement il y a à cet endroit des dépassements systématiques de bruit et de prendre des mesures en conséquence.